

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski tenue le 5 août 2013 à 20 heures à la salle 3 du centre polyvalent, sous la présidence de monsieur Georges Deschênes, maire

1. PRÉSENCES

Monsieur Sylvain Deschênes, conseiller, absent
Madame Chantal Proulx, conseillère
Monsieur Stéphane Deschênes, conseiller
Madame Manon Blanchette, conseillère
Monsieur Raymond Lévesque, conseiller 20 :05
Monsieur Guildo Castonguay, conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Martin Normand, directeur général, est présent.

2. Mot de bienvenue

3. Moment de recueillement

4. Lecture de l'ordre du jour

5. Adoption du procès verbal du 2 juillet 2013

13-08-141

Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal du 2 juillet 2013.

6. Adoption des comptes à payer

13-08-142

Proposé par Guildo Castonguay et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la liste des comptes à payer tel que présentée aux membres du conseil municipal par le directeur général qui se résume comme ceci :

Chèques numéros # 18244 À 18303	49 958.39\$
Prélèvement no 1122 à 1139	17 329.81\$
Rémunération élus (juillet)	1 911.04\$
Rémunération employés	23 894.95\$
Rémunération pompiers	3 393.26\$
Total	96 487.45\$

A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. États financiers au 31 juillet 2013

13-08-143

Proposé par Manon Blanchette et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le rapport des activités financières en date du 31 juillet 2013.

2. OMH / Approbation des états financiers 2012

13-08-144

Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les états financiers 2012 et de payer un montant de 155\$ comme rajustement pour l'année.

3. Résolution d'appui contre le transport de déchets radioactifs liquides

13-08-145

ATTENDU QUE le Department of Energy des États-Unis prévoit transporter par camion 23 000 litres de déchets liquides hautement radioactifs depuis les Laboratoires de Chalk River, en Ontario, jusqu'au site de Savannah River, en Caroline du Sud, en une série de livraisons hebdomadaires réparties sur un an ou plus;

ATTENDU QUE ces livraisons pourraient débiter dès le mois d'août 2013;

ATTENDU QUE jusqu'à maintenant en Amérique du Nord, personne n'a jamais transporté de déchets

liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics;

ATTENDU QUE la quantité de déchets liquides hautement radioactifs contenue dans une seule cargaison suffit amplement à contaminer l'eau potable d'une ville entière;

ATTENDU QU' aucune audience publique d'évaluation environnementale ni aucun autre forum public, au Canada ou aux États-Unis, n'a évalué le risque de ces transports de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics;

ATTENDU QU' il n'y a eu aucune procédure publique pour discuter des solutions de rechange à ces transports de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics, comme par exemple la solidification préalable des déchets – alors que c'est pratique courante à Chalk River pour tous les déchets liquides hautement radioactifs produits depuis 2003;

ATTENDU QUE les déchets hautement radioactifs sont les produits les plus radioactifs de la planète, créés en irradiant de l'uranium ou du plutonium dans un réacteur nucléaire;

ATTENDU QUE les déchets hautement radioactifs émettent un rayonnement si pénétrant et si intense qu'on ne peut les approcher pendant des siècles;

ATTENDU QUE la radiotoxicité extrême des déchets hautement radioactifs persiste pendant des millénaires;

ATTENDU QUE ces déchets liquides hautement radioactifs proviennent de la dissolution dans l'acide nitrique des déchets solides d'un réacteur nucléaire, ce qui produit une solution très corrosive contenant des dizaines d'éléments radiotoxiques comme le césium 137, l'iode 129 ou le strontium 90;

ATTENDU QUE les déchets liquides hautement radioactifs en provenance de Chalk River contiennent une quantité importante d'uranium de qualité militaire (hautement enrichi), soit la même substance qui a servi d'explosif nucléaire pour la première bombe atomique, larguée en 1945;

ATTENDU QUE la principale justification de ces transferts de déchets liquides de Chalk River vers le site de Savannah River serait de débarrasser le Canada du risque de prolifération nucléaire associé à l'uranium de qualité militaire toujours contenu dans ce liquide;

ATTENDU QUE le site de Savannah River est un des endroits les plus contaminés par la radioactivité parmi toutes les installations du Department of Energy reliées à l'armement nucléaire;

ATTENDU QUE le recyclage prévu des déchets liquides de Chalk River au centre vieillissant de retraitement H Canyon de Savannah River créera des risques de sécurité non nécessaires, ajoutera des quantités supplémentaires de déchets hautement radioactifs liquides dans le système de gestion des déchets déjà surchargé de Savannah River et imposera des contraintes budgétaires insoutenables au Department of Energy;

ATTENDU QUE tous les objectifs de non-prolifération associés aux déchets liquides de Chalk River peuvent être atteints en « dénaturant » l'uranium de qualité militaire sur place, à Chalk River, si bien que cet uranium ne serait donc plus un risque de prolifération;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : Manon Blanchette et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de St-Gabriel-de-Rimouski adopte la présente résolution et qu'elle

- 1) S'oppose en principe à tout transport de déchets radioactifs liquides sur les routes et les ponts publics, sur toute voie navigable ou par voie aérienne puisque ces déchets peuvent être solidifiés, l'ont déjà été et devraient l'être pour réduire le risque qu'ils ne se répandent dans l'environnement des êtres vivants;
- 2) Exhorte les gouvernements du Canada et des États-Unis à suspendre le transfert de déchets liquides hautement radioactifs des Laboratoires de Chalk River vers le site de Savannah River jusqu'à la conclusion de consultations publiques approfondies sur l'à-propos et les impacts potentiels des transferts proposés ainsi que sur les autres mesures qui permettraient d'atteindre les objectifs officiels de ces livraisons;
- 3) Exhorte les gouvernements du Canada et des États-Unis ainsi que ceux de tous les

États, provinces et municipalités ainsi que les gouvernements indigènes souverains des nations tribales amérindiennes des États-Unis et ceux des nombreuses nations autochtones du Canada à tout mettre en œuvre pour interdire et empêcher le transport de déchets radioactifs liquides sur les routes et les ponts publics, sur toute voie navigable ou par voie aérienne.

- 13-08-146
- 4. Inscription congrès FQM**
- Il est proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Georges Deschênes, maire a assisté au congrès de la FQM le 26, 27 et 28 septembre 2013. (0211000454, 0211000310)
- 13-08-147
- 5. Demande d'aide financière 3^e route touristique signalisée.**
- Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de payer 200\$ comme contribution au projet de développement d'une troisième route touristique signalisée à l'ordre du Centre de mise en valeur des Opérations Dignité-projet route.
- B. TRAVAUX PUBLICS**
- 13-08-148
- 1. Abat poussière**
- Proposé par Raymond Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers de payer la facture de « Les aménagements Lamontagne » #156031 au montant de 15 176.70\$ taxes incluses. (#0232000635)
- 13-08-149
- 2. Correction de la description du numéro de lot à la résolution 13-07-137 (servitude de passage Jean-Rock Dufour)**
- Proposé par Manon Blanchette et résolu à l'unanimité que la municipalité autorise une servitude de passage de service à l'Érablière Jean-Rock DUFOUR, sous le chemin du Rang 2 Fleuriault entre la demie nord-est du lot originaire numéro 5 et une partie du lot originaire numéro 5, et ce, conditionnelle au respect des exigences suivantes, savoir :
- 1) Le fil devra être enfoui à au moins trente-six pouces (36 po.) sous le fossé du chemin ;
 - 2) Un ruban devra être installé à six pouces (6 po.) au dessus du fil en guise d'avertissement ;
 - 3) Deux repères (bornes métalliques d'un arpenteur) devront être installés au dessus du fils. Un sur l'emprise Nord du chemin et l'autre au Sud du chemin ;
 - 4) Deux panneaux d'identification d'un fil enfoui près de ces repères ;
 - 5) Le responsable des travaux publics (Monsieur Jean-Denis Bernier) devra être présent lors des travaux touchant le chemin municipal.
- 13-08-150
- 3. Offre de service pour le suivi des installations d'eau potable et eaux usées (Eco- l'eau) pour une période de 6 mois.**
- Proposé par Raymond Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service de Eco- l'eau pour le suivi des installations d'eau potable et eaux usées pour une période de 6 mois, pour les vendredi, samedi et dimanche.
- 4. Installation de ponceau**
- Proposé par Guildo Castonguay et résolu à l'unanimité des conseillers que ce point soit reporté à une séance ultérieure.
- C. INCENDIE**
- 1. Avis de motion pour l'achat d'un camion citerne**

Raymond Lévesque donne avis de motion pour l'achat d'un camion citerne.

D. URBANISME

- 13-08-151
- 1. Lotissement sur le lot 18-5, rang 2, Canton Fleuriault, terrain #1**
- Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité donne un avis favorable sur le projet de lotissement du terrain #1 proposé par la MRC de La Mitis, présentant une superficie approximative de 4897 mètres carrés.
- 13-08-152
- 2. Lotissement sur le lot 18-5, rang 2, Canton Fleuriault, terrain #2**
- Proposé par Guido Castonguay et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité donne un avis défavorable sur le projet de lotissement du terrain #2 proposé par la MRC de La Mitis, présentant une superficie approximative de 5192 mètres carrés.
- 7. Rapport des élus**
- 8. Affaires nouvelles**
- 13-08-153
- 1. Réparation de la pancarte « Le Soleil Levant »**
- Proposé par Guido Castonguay et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité assume les coûts reliés à la restauration soit peinture, solidification de la pancarte existante (02 70130 522) (dépenses d'environ 150\$)
- 13-08-154
- 2. Droit d'auteur illustration de la politique familiale**
- Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité achète les droits d'auteurs de l'illustration de la politique familiale aux Éditions Laissez Parler pour une durée illimitée au cout de 563\$ avant taxes. (Projet politique familiale #59 12024 000)
- 9. Période de questions**
- 13-08-155
- 10. Fermeture des affaires nouvelles**
- Proposé par Raymond Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.
- 13-08-156
- 11. Levée de la séance**
- Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers qu'à 21 h10, la séance soit levée.

Je, Georges Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.

Georges Deschênes, Maire

Georges Deschênes
Maire

Martin Normand
Directeur général